



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité Animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **15/03/2022**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Animateur mention Loisirs tous publics** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme Genre, nom et prénom

BP4ALP220167	Madame	BAILLOU	Pauline
BP4ALP220168	Madame	BOUDON	Sandra
BP4ALP220169	Monsieur	COUELLE	Jérôme
BP4ALP220170	Madame	DAVOUST	Céline
BP4ALP220171	Madame	DE OREGUY	Estelle
BP4ALP220172	Madame	DONNAY	Marie-Andrée
BP4ALP220173	Monsieur	DUPIN	Pierre
BP4ALP220174	Madame	GERMAN	Maeva
BP4ALP220175	Madame	GOTTI	Elodie
BP4ALP220176	Madame	HAIDMAN	Alexandra
BP4ALP220177	Madame	IBARRA	Maidier
BP4ALP220178	Monsieur	LABRUQUERE	Benjamin
BP4ALP220179	Madame	LECAROUR	Orlane
BP4ALP220180	Madame	LONGAIVE	Charlotte
BP4ALP220181	Monsieur	MARENA	Boubakar
BP4ALP220182	Madame	MONTERO	Aurore
BP4ALP220183	Madame	MOSCHOU	Konstantina
BP4ALP220184	Monsieur	PECHEUX	Arthur



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BP4ALP220185	Madame	POIGNEAU	Camille
BP4ALP220186	Madame	SIMON	Laure
BP4ALP220187	Monsieur	STEINMETZ	Thomas
BP4ALP220188	Monsieur	TELLECHEA	Florian
BP4ALP220189	Monsieur	TELLIAM	Mickael
BP4ALP220190	Monsieur	VIDEGAIN	Antton

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 15/03/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
la Cheffe du pôle formation-certification-emploi


Anne DANIERE-MOREAU